

ACCORD FRANCO CHINOIS SUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE GROUPE URBANISME ET TRANSPORTS

Compte rendu de la réunion du 10 juin 2008

1. RAPPEL : L'ACCORD FRANCO CHINOIS SUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

En introduction, **Pierre MAYET**, Président du groupe de travail, rappelle les trois domaines principaux sur lesquels porte l'accord DUD : eau / assainissement / déchets ; habitat / construction ; urbanisme / transports.

A travers l'accord DUD, la France affirme son ambition d'être acteur d'un nouveau monde urbain durable, là où les besoins sont les plus importants, en Chine. Elle souhaite conduire une coopération qui associe les collectivités territoriales et les entreprises. Pour que cela soit possible, il est nécessaire de créer des liens entre tous les acteurs nationaux et d'identifier la demande chinoise pour y répondre de manière concrète et précise. C'est le travail qui a été entrepris par le Comité de Pilotage présidé par Yves COUSQUER dont le groupe urbanisme / transport constitue une des trois composantes.

La mise en œuvre de l'accord DUD, au niveau chinois, est rendue plus complexe du fait des réorganisations ministérielles en cours. Le Ministère chinois de la construction urbaine et rurale (MOC) est l'interlocuteur du MEEDDAT et le signataire de l'accord DUD. Or, dans le cadre de la réorganisation en cours, la tutelle technique des transports urbains serait désormais confiée au nouveau ministère des Transports, qui a également la charge des modes routiers, aériens, fluviaux et maritimes, plutôt qu'au MOC et la réforme gouvernementale en cours a conduit à élever au rang de Ministère l'ancienne agence de l'environnement.

Il faut prendre la mesure de l'ampleur du mouvement d'urbanisation qui est en cours: 400 Millions de « ruraux » devenant des « urbains » en 10 ans, cela représente plus de 100 000 habitants par jour.... l'équivalent d'une grande ville européenne (et de sa centrale électrique...) par semaine.

Le MiOC a exprimé le souhait que les efforts soient concentrés sur des villes et proposé quatre sites dont trois ont été visités.

Le site Web du DUD publiera une série d'articles rédigés à l'issue de la visite des villes témoins. Une présentation réalisée par Jacques SAINT-MARC est commentée par Pierre MAYET.

- **Qian'an**, dans la province du Hebei, est située à 200 km de Pékin et 160 km de Tianjin, à côté de Tangshan. Elle connaît un développement industriel rapide, à l'image de la baie de Bohai qui constitue l'un des 3 hubs portuaires de la Chine. Qian'an est en plein développement dans l'industrie minière ; elle est la ville d'accueil pour le déplacement du géant de la sidérurgie Shougang qui doit quitter Pékin. La ville est composée actuellement de 2 districts urbains et de 19 cantons dont 5 seront, à terme, transformés en zone urbaine (notamment un projet – quartier de la nouvelle gare du train à grande vitesse).
- **Yinchuan** capitale de la province autonome du Ningxia, dont elle est le centre politique, économique, culturel et technologique, se trouve au centre de la Chine à proximité de la Mongolie intérieure ; elle est située dans une plaine de 1400 m d'altitude, bordée par le fleuve jaune à l'est et les montagnes Helan au nord (altitude maximale de 3 556m) qui la protège de la désertification. La population de la ville de Yinchuan est de l'ordre de 800 000 habitants.

- **Conurbation de Changzhou :** cette zone, d'une superficie de 17500 km² abrite 14 millions d'habitants. En pleine d'urbanisation, elle comprend 3 villes centrales, Suzhou, Wuxi et Changzhou (1 million d'habitants chacune), et nombreuses de petites villes et cantons. Il faut mettre en place une approche globale pour réaliser un développement durable et harmonieux.
- **Shouguang** le quatrième site n'a pas encore été visité. Située dans la province de Shandong, la ville s'est développée très vite à partir de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire et compte environ 200 000 habitants.

2. LES ACTIONS EN COURS DU GROUPE URBANISME TRANSPORT

Jean-François JANIN explique que la coopération franco-chinoise sur le thème des transports intelligents s'est développée à partir de 2005, dans le prolongement des actions de formation réalisées entre l'ENPC et l'Université de Tongji à Shanghai.

Trois événements intervenus en 2007 ont permis de la consolider :

- la création, en juillet, du Groupement ITS JU (Joint Understanding), association ayant pour vocation de promouvoir les technologies et le savoir-faire français en termes de transports intelligents, notamment en Chine ;
- l'organisation, à Pékin, d'un Atelier dans le cadre du congrès mondial de l'ITS, en octobre 2007 ;
- la participation au salon « Naviform » de Shanghai en décembre 2007.

C'est donc très naturellement que cette démarche a été intégrée dans le programme de mise en œuvre de l'accord DUD. Elle se décline actuellement en deux actions principales :

- l'organisation d'un forum sur les transports à haut niveau de service à Shanghai en novembre 2008 ;
- la création et l'animation d'un club Ecomobilité France-Chine.

2.1. Séminaire sur les transports à haut niveau de service (Shanghai 11-14 novembre 2008)

Le séminaire sur les Transports à Haut Niveau de Service qui se déroulera à Shanghai en novembre 2008 sera l'occasion d'un premier échange entre les parties chinoises et françaises. Il est organisé par ITS JU et s'appuie localement sur le concours de Paris Tech et de l'Institut franco-chinois pour l'ingénierie et le management (IFCIM).

Le Forum comporte deux journées de séminaire et deux journées de formation. Le premier pré-programme a commencé à être diffusé ; un appel à communication sera publié prochainement sur le site du Club Ecomobilité France Chine (voir ci-dessous).

Jean-François JANIN confirme que le comité de pilotage se réunit régulièrement à Shanghai pour la mise au point du programme et des documents de présentation. Hervé Philippe est l'interlocuteur permanent de l'Université de Tongji. Le site Internet du Forum est accessible à l'adresse <http://www.urba2000.com/club-ecomobilite-DUD/spip.php?page=forum>. Le Comité scientifique est en cours de constitution : François Rambaud et Michel Calvino en seront membres. Il aura à donner son avis sur les papiers présentés (en anglais, format disponible sur le site, **date limite 1er septembre**).

Première liste d' articles envisagés :

Projets des villes:

Clermont Ferrand : projet de tramway

Lille Communauté urbaine: à confirmer

Paris-Ile de France: à examiner avec le pôle de compétitivité ADVANCITY

Bordeaux

Evaluations carbone:

INRETS: Evaluation multidimensionnelle d'un projet sur voie rapide urbaine

VEOLIA: Evaluation projet BRT

Design des matériels de transport et image de la ville

SODIT (avec partenaires) Dispositifs de priorités des bus aux carrefours

Enquêtes déplacement PDU, PDE (CERTU + RST)

Il est demandé aux membres du Club de s'inscrire pour la préparation du Forum et de faire part à Jean-François JANIN des projets d'articles qu'ils souhaiteraient présenter avant la prochaine réunion.

2.2. Le club écomobilité France Chine

L'idée de ce club résulte du souci de faciliter un dialogue permanent entre tous les acteurs concernés par la coopération franco-chinoise dans le domaine de la mobilité durable par le biais d'un site Internet.

La première version de ce site a été créée par Urba 2000. Il est possible d'y accéder à l'adresse suivante : <http://www.urba2000.com/club-ecomobilite-DUD>

Le site est présenté par **Jean-Louis GRAINDORGE et Philippe DELCOURT :**

Il comporte quatre rubriques principales :

- La Vie du Club qui présente quatre sections : la liste des membres, le formulaire d'adhésion en ligne, les fiches partenaires standardisées et un espace documentation (accessible sur mot de passe).
- Dernières nouvelles où il est prévu de publier périodiquement – un ou deux mois – un bulletin permettant de rassembler les informations les plus pertinentes de la période.
- La rubrique Forum THNS de Shanghai permettra de mettre en ligne les versions successives du programme et d'enregistrer, après publication d'un appel à communication, les demandes de présentation qui seront évaluées par un comité scientifique.
- La rubrique Energie s'adresse à tous les experts de ce domaine désireux de travailler en groupe dans un espace collaboratif (Wiki) spécialement créé à cet effet. L'espace documentaire offrira la possibilité de publier des études.

3. LES ACTIONS DE L'ADEME ET DU PEXE

Présentation de **Philippe MASSET**, responsable de la cellule expertise et projets internationaux à la Direction de l'action internationale de l'ADEME.

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est compétente dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, et des déchets ; elle n'intervient pas dans ce qui a trait à l'eau et au nucléaire.

Son équipe pour l'action à l'international est composée de 28 personnes. Son but est de signer des accords avec des homologues étrangers, ou suivre des accords entre partenaires étrangers, comme par exemple l'accord sur le développement urbain durable (DUD). L'objectif est de participer au rayonnement de la France et d'accompagner sa politique en matière d'environnement et de maîtrise de l'énergie.

L'ADEME coopère notamment avec les pays du Sud sur le bilan carbone, qui constitue le cœur d'un module de formation. L'agence pratique aussi l'aide à l'export pour les entreprises françaises, en leur apportant sa connaissance des zones qui les intéressent (politiques, décideurs, appels d'offres...).

Un Club « ADEME International » a été créé en 1997. Il regroupe 105 éco-entreprises¹ (essentiellement des PME, un seul grand groupe). Ce club permet de mettre en réseau ces entreprises, et de porter le savoir-faire français à l'étranger.

Le Plan Export des Eco-entreprises (PEXE), a été lancé en 2001 à l'initiative de l'ADEME et du Club ADEME International. Il vise à proposer aux éco-entreprises françaises, déjà ou potentiellement exportatrices, des initiatives mobilisant acteurs publics (ministères, organismes nationaux et régionaux, agences, régions) et privés (groupements professionnels et entreprises) pour appuyer leur développement international, avec un effort particulier en direction des PME/PMI . Il s'appuie sur un fonctionnement en réseau.

Le Club ADEME International assure la présidence du Plan avec deux groupement d'éco-entreprises qui en assurent la vice-présidence.

En 2002, le PEXE a été structuré dans le cadre d'une association de la loi de 1901 pour lui permettre de drainer des moyens et de s'organiser en groupes d'action thématiques (par exemple énergie, acoustique, efficacité énergétique...).

En Chine, l'ADEME participe à des échanges d'information et des coopérations avec la SEPA² (administration d'Etat pour la protection de l'environnement) dans le cadre de l'accord bilatéral avec le MEEDDAT , concernant notamment le centre de monitoring de la qualité de l'air à Pékin. Une coopération avec le MOC (Ministère de la Construction) est également en cours dans le domaine de l'efficacité énergétique dans le bâtiment.

L'ADEME est donc particulièrement attentive à la mise en œuvre de l'accord DUD et très intéressée par les actions en cours de définition dans le cadre du groupe de travail urbanisme transport. Elle a d'ores et déjà fait savoir son intérêt pour le Club écomobilité France Chine qui a été présenté et décider de le soutenir financièrement.

¹ Une éco-entreprise ou entreprise éco-responsable est une entreprise qui internalise les problématiques environnementales dans sa production, l'objectif à terme étant d'économiser au maximum les ressources naturelles et de minimiser ses impacts sur les écosystèmes.

² La SEPA est devenue le Ministère de l'Environnement en mars 2008.

4. LES ACTIONS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

Présentation de **Christophe RICHARD**, coordonnateur géographique, AFD

L'AFD est une institution financière spécialisée. Elle est utilisée par l'Etat, sur les cinq continents, comme un outil d'accompagnement des projets portés par les pouvoirs publics locaux, les entreprises publiques ou le secteur privé et associatif. Son premier mandat est la lutte contre le changement climatique (les autres étant les pandémies / maladies émergentes et la biodiversité).

L'AFD intervient sur des stratégies spécifiques dans les pays émergents. En Chine, où elle intervient depuis 2004, elle a une capacité de financement de 150 millions d'euros par an, centrée intégralement sur le changement climatique. Bien que cette somme puisse paraître importante, elle est faible par rapport aux investissements de la Banque Mondiale et à ceux d'autres pays d'Europe comme l'Allemagne, l'Espagne ou l'Italie. Les investissements étrangers en Chine jouent essentiellement un rôle de catalyseur puisque 99.5% des projets sont financés sur budget propre, l'aide extérieure ne représentant que 0.5%.

L'AFD intervient sur un mode « bancaire » avec client, prêt et remboursement. Jusqu'à récemment, elle travaillait en « souverain » avec l'Etat chinois, ce dernier se chargeant de rediriger les fonds vers les collectivités locales. Depuis peu, elle a obtenu l'autorisation de contracter directement avec les collectivités locales.

Depuis 2004, les financements de l'AFD sont dirigés vers des projets permettant une réduction des émissions de CO₂ dans les secteurs suivants : production d'électricité renouvelable ou efficace, maîtrise de l'énergie dans l'industrie et les services, développement rural sobre en carbone, développement urbain durable.

Dans un souci d'efficacité, l'AFD a initialement privilégié sept provinces prioritaires de la région sud-ouest de la Chine (Yunnan, Guangxi, Guizhou, Sichuan, Hubei, Hunan et municipalité de Chongqing). Désormais, tout projet entrant dans le mandat peut être éligible sans restriction géographique. L'AFD peut donc maintenant intervenir dans d'autres provinces où seraient identifiés des projets particulièrement intéressants et reproductibles en matière d'efficacité énergétique ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La coopération bilatérale entre la France et la Chine par l'intermédiaire de l'AFD, a pour ambition d'être un point d'entrée pour une coopération plus large, comprenant d'autres acteurs. L'AFD s'attache à soutenir des projets qui présentent un impact local significatif et valorisent des savoir-faire français. A terme, l'AFD pourrait également servir de relais lors de projets de coopération décentralisée, pour les collectivités territoriales par exemple.

5. FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Intervention de **Xavier CREPIN**, Délégué Général de l'ISTED.

Le FFEM est un fonds public bilatéral qui a été créé en 1994 par le Gouvernement français à la suite du Sommet de Rio. Il a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial dans des projets de développement durable dans les pays en développement et en transition.

Les contacts pris récemment ont permis de conclure que les trois thèmes de l'accord sont éligibles à un financement du FFEM.

Pour le montage d'un FFEM, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Apporter 70% du financement (chinois ou entreprises) le FFEM ne finançant qu'au maximum 50% d'une opération ;
- Avoir le soutien de la DGTPE.

La première expertise du FFEM aurait lieu en novembre 2008, la première action en mars 2009, pour être opérationnel fin 2009. Le financement serait de 100 000 à 300 000 euros.

6. EXPOSITION UNIVERSELLE SHANGHAI 2010

Présentation de **Gérard PENOT**, Directeur technique de COFRES SAS.

Organisée du 1^{er} mai au 31 octobre 2010, l'exposition universelle de Shanghai couvre 5,28 km², sur les rives du fleuve Huang Pu, au sud du Bund et de l'ancienne concession française. Près du tiers de sa superficie est dévolue aux pavillons nationaux étrangers et à ceux des organisations internationales.

La France a créé la Compagnie Française pour l'Exposition de Shanghai (COFRES SAS). Cette société est chargée de la construction du Pavillon et de son animation. Elle comporte une équipe légère de cinq personnes qui coordonne les initiatives des entités concernées en France comme en Chine.

Shanghai 2010 a pour thème « meilleure ville, meilleure vie ». Ce thème de la ville harmonieuse se décline en cinq sous-thèmes : le métissage des différentes cultures dans la ville ; la prospérité de l'économie urbaine ; l'innovation techno-scientifique dans la ville ; le remodelage des communautés urbaines ; l'interaction entre la ville et la campagne.

Le site de l'exposition de Shanghai a pour vocation d'être un modèle de « ville harmonieuse » symbolisant « l'harmonie entre l'homme et la nature », « l'harmonie entre le passé et le futur » et « l'harmonie entre les hommes ».

En outre, trois projets français ont été retenus pour la zone des meilleures pratiques urbaines : l'Île-de-France, Rhône-Alpes et Alsace. Cette zone expose de façon concentrée différents projets pratiques, reconnus innovants, mis en œuvre par les villes représentatives du monde afin d'améliorer la qualité de la vie urbaine.

7. CALENDRIER DES REUNIONS

La prochaine réunion aura lieu le 27 juin de 9h30 à 12h30, salle 34M73 Arche Sud, La Défense.